



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 juillet 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-huitième session

Point 69 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**Questions relatives aux droits de l'homme,**  
**y compris les divers moyens de mieux assurer**  
**l'exercice effectif des droits de l'homme**  
**et des libertés fondamentales**

## Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est présenté en application de la résolution [66/173](#) de l'Assemblée générale sur la suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-huitième session, un rapport sur l'application de la résolution.

Dans le présent rapport le Secrétaire général décrit les activités en matière d'éducation, d'apprentissage et de formation aux droits de l'homme, menées de juillet 2011 à juin 2013 pour donner suite à l'Année internationale et qui ont été facilitées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), notamment dans le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (en cours depuis 2005). Les initiatives de l'Organisation des Nations Unies telles que l'Année internationale, le Programme mondial et la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme reflètent l'engagement des gouvernements et des organismes internationaux en faveur de l'éducation aux droits de l'homme ainsi que le consensus de la communauté internationale à l'égard de la contribution essentielle de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation en matière des droits de l'homme à la réalisation de ces droits.

\* [A/68/150](#).



## I. Introduction

1. Par sa résolution [62/171](#), l'Assemblée générale a décidé que l'année commençant le 10 décembre 2008 serait proclamée Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme. Elle a engagé les États membres à intensifier leur effort de promotion de l'apprentissage et de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, aux niveaux local, national et international et a encouragé, à cette fin, la coopération à tous les niveaux et avec toutes les parties concernées. Par la suite, l'Assemblée a examiné cette question à sa soixante-troisième et soixante-quatrième sessions et a adopté respectivement les résolutions [63/173](#) et [64/82](#).

2. À sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale a été saisie du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme ([A/66/225](#)) qui donne des informations sur les initiatives prises jusqu'en juin 2011 pour réaliser les objectifs de l'Année. Dans sa résolution [66/173](#), l'Assemblée a invité les États membres à développer l'action menée au-delà de l'Année internationale et à envisager de consacrer les moyens financiers et humains nécessaires à la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre aux niveaux international, régional, national et local, de programmes d'action à long terme d'apprentissage général et soutenu dans le domaine des droits de l'homme, en coordination avec toutes les parties prenantes concernées. Elle a demandé à la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et au Conseil des droits de l'homme d'accorder un appui, une coopération et une collaboration sans réserve à tous les acteurs concernés, pour élaborer des stratégies et des programmes d'action. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-huitième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Dans la même résolution, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme par le Conseil des droits de l'homme. La Déclaration constitue un nouveau cadre normatif pour la communauté internationale.

4. Dans le présent rapport, le Secrétaire général décrit les activités en matière d'éducation, d'apprentissage et de formation aux droits de l'homme, menées de juillet 2011 à juin 2013 pour donner suite à l'Année internationale et qui ont été facilitées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), notamment dans le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

## II. Coordination internationale du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

5. Le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme a été proclamé par l'Assemblée générale dans sa résolution [59/113](#) A en tant qu'initiative mondiale en cours, organisée en plusieurs phases consécutives, qui devait débiter le 1er janvier 2005. La première phase (2005–2009) a mis l'accent sur l'intégration de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans l'enseignement primaire et secondaire; un plan d'action connexe (voir [A/59/525/rev.1](#)) a été adopté par l'Assemblée dans sa résolution [59/113](#) B. La deuxième phase (2010–2014) s'est attachée à l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement supérieur ainsi qu'à la formation aux droits de

l'homme des enseignants, des éducateurs, des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire. Le plan d'action connexe (voir [A/HRC/15/28](#)) a été adopté par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 15/11.

6. En application de la résolution 15/11, en juin 2012, la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a soumis au Conseil des droits de l'homme un rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme mondial ([A/HRC/21/20](#) et Corr.1-2). La Haut-Commissaire a fourni, dans ce rapport, un aperçu des initiatives nationales dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme, selon les renseignements communiqués par les gouvernements et les institutions nationales de protection des droits de l'homme de 45 pays. Elle y a aussi souligné les activités menées par le HCDH, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales pour soutenir les efforts déployés au niveau national. Elle a donné des exemples concrets de l'engagement de plus en plus marqué des États membres pour faire progresser l'éducation aux droits de l'homme dans tous les secteurs, notamment en termes d'institutionnalisation de l'apprentissage et de la formation aux droits de l'homme. Elle a conclu en soulignant l'importance de méthodes d'enseignement fiables, fondées sur de bonnes pratiques et évaluées régulièrement, outre une coopération suivie, l'établissement de réseaux et le partage d'informations entre tous les acteurs, autant de stratégies essentielles pour garantir l'efficacité de ces efforts. Finalement, elle a encouragé la formulation de stratégies nationales de mise en œuvre fondées sur l'évaluation des besoins et incluant un processus de contrôle et d'évaluation, ainsi que le propose le Plan d'action du Programme mondial, afin de porter au maximum les effets à long terme de l'éducation aux droits de l'homme et parvenir à la pleine réalisation de ces derniers.

7. Le Conseil des droits de l'homme a été saisi du rapport intermédiaire à sa vingt-et-unième session et a adopté la résolution 21/14, dans laquelle il accueille avec satisfaction les initiatives prises par les divers acteurs concernés tout en invitant les gouvernements et les autres instances à prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre le Programme. Il a également prié le HCDH de solliciter les vues des États, des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des autres parties concernées à propos des secteurs-clefs, des domaines prioritaires ou des questions thématiques des droits de l'homme pour la troisième phase du Programme mondial et de les présenter dans un rapport à soumettre à sa vingt-quatrième session. Donnant suite à cette demande, la Haut-Commissaire a établi ce rapport ([A/HRC/24/24](#)) au cours de la première moitié de 2013.

8. Depuis le rapport intermédiaire de juin 2012 qui a été soumis au Conseil des droits de l'homme, le HCDH a continué de promouvoir les deux plans d'action du Programme mondial et d'appuyer les États membres dans leur mise en œuvre à l'échelon national. Une brochure contenant le plan d'action de la deuxième phase a été publiée en juillet 2012 et est disponible dans les six langues officielles des Nations Unies. Le Haut-Commissariat a poursuivi l'expansion de ses pages Web consacrées au Programme mondial et aux initiatives qui s'y rapportent, en anglais, en français et en espagnol<sup>1</sup>, et a continué d'étendre ses contacts avec un vaste

---

<sup>1</sup> Voir [www.ohcr.org/EN/Issues/Education/TTraining/Pages/Programme.aspx](http://www.ohcr.org/EN/Issues/Education/TTraining/Pages/Programme.aspx).

éventail d'acteurs, tels que les gouvernements, les entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales ainsi qu'avec la société civile.

9. À l'initiative de la Commission irlandaise des droits de l'homme, le HCDH et la Commission ont organisé une Conférence internationale sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel de la fonction publique qui doit se tenir en décembre 2013, à Dublin, en Irlande. Elle donnera l'occasion de faire mieux connaître le sujet, permettra le partage des meilleures pratiques dans le domaine de la formation des fonctionnaires du service public et encouragera et appuiera la conception et la mise en œuvre de la formation aux droits de l'homme au sein du service public conformément au Programme mondial. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence, un recueil des meilleures pratiques existantes qui ont été mises en œuvre ou appuyées par des institutions nationales de défense des droits de l'homme est en voie d'élaboration.

10. Le HCDH participe au Groupe de contact international sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme qui a été créé en 2011 à l'initiative du Conseil de l'Europe en vue d'assurer une coopération étroite entre les initiatives régionales et internationales dans ce domaine, notamment les échanges systématiques d'informations et la mise en œuvre d'activités conjointes. D'autres membres comprennent notamment l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la science et la culture, la Commission européenne, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, l'Organisation des États américains, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'UNESCO.

### III. Instruments et ressources

11. Le Haut-Commissariat continuera d'élaborer et de diffuser un choix de matériels pédagogiques et méthodologiques issus des meilleures pratiques dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme<sup>2</sup>. Depuis juin 2012, il a publié des éditions en anglais, en arabe, en espagnol et en français du manuel « *Évaluer les activités de formation aux droits de l'homme – Manuel destiné aux éducateurs dans le domaine des droits de l'homme* » qui vise à faciliter l'évaluation rigoureuse, systématique et continue des activités de formation aux droits de l'homme en vue d'en assurer le plus grand impact. Le HCDH a également produit conjointement avec des organisations non gouvernementales un court film (28 minutes) intitulé « *A Path to Dignity: The Power of Human Rights Education* » illustrant les effets positifs de l'éducation aux droits de l'homme sur la vie des gens. Le lancement du film a eu lieu au Conseil des droits de l'homme lors de sa vingt-et-unième session en septembre 2012 et à l'Assemblée générale en décembre 2012. Enfin, en novembre 2012, le HCDH a publié conjointement avec l'UNESCO « *Human Rights Education in Primary and secondary School Systems: a Self-assessment Guide for Governments* ».

12. Le HCDH met présentement à jour sa publication « *Human Rights Training – A Manual on Human Rights Training Methodology* » publiée en 2000 ainsi que sa publication « *The Right to Human Rights Education* » parue en 1999 qui est un

<sup>2</sup> Publications du HCDH comprenant notamment les versions électroniques pertinentes, sur le site : <http://www.ohchr.org/FR/PublicationsResources/Pages/Publication.aspx>.

recueil des dispositions relatives à l'éducation aux droits de l'homme adoptées par les gouvernements dans le contexte de divers mécanismes intergouvernementaux.

13. Le HCDH continue d'étendre la Collection de matériels sur l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme<sup>3</sup>, une section spéciale de sa bibliothèque à Genève qui comprend plus de 3 500 documents provenant du monde entier, outre sa base de données sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme qui vise à faciliter le partage de l'information sur les institutions et programmes éducatifs dans le monde entier<sup>4</sup>. Dans ce contexte, le HCDH continue de répondre aux questions relatives à la formation et à l'éducation aux droits de l'homme émanant d'organisations gouvernementales et non gouvernementales ou d'institutions académiques, en fournissant notamment de la documentation et des services de référence.

14. Le HCDH continue de tenir à jour et d'enrichir sur son site Web sa collection de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans un très grand nombre de langues et de dialectes, outre sa collection de supports imprimés et autres objets relatifs à la Déclaration. Il existe à l'heure actuelle des traductions de la Déclaration dans plus de 400 langues nationales et locales ainsi que dans divers dialectes. La collection contient plus de 400 pièces : supports imprimés, multimédias et nombreux objets commémoratifs<sup>5</sup>.

15. En 2012, plus de 115 000 publications imprimées du HCDH ont été distribuées à travers le monde, principalement celles qui appartiennent à des séries, notamment la série *Fiches d'information*, la série « *Training and Education Materials* » et celle des « *Rule of Law Tools* », outre le manuel « *Working with the United Nations Human Rights Programme: A Handbook for Civil Society* ». Si nombre de ces publications se sont avérées utiles pour le public, elles ont également servi d'instrument de formation, de plaidoyers et de matériels d'information pour appuyer les activités du Haut-Commissariat à travers le monde.

#### IV. Programmes internationaux et mesures d'appui<sup>6</sup>

16. Le Conseil a entendu un exposé relatif aux questions inscrites à son ordre du jour par un représentant du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et à sa soixantième session, un exposé de Kathleen Lawand, Chef, Unité Armes, Division juridique, CICR.

17. Un volet important des activités du HCDH porte sur le renforcement des capacités nationales dans le domaine de la formation du personnel militaire, de la police et d'autres personnels affectés aux opérations de maintien de la paix. En 2012, le HCDH a révisé et complété le contenu du programme des cours sur les droits de l'homme destiné aux officiers d'état-major avant leur déploiement sur le terrain et a progressé dans la mise à jour des modules de formation destinés aux soldats de la paix. Il a également actualisé les modules de formation aux droits de

<sup>3</sup> Le catalogue est accessible sur le site [www.2.ohchr.org/french/issues/education/training/collection.htm](http://www.2.ohchr.org/french/issues/education/training/collection.htm).

<sup>4</sup> La base de données est accessible sur le site : <http://www.ohchr.org/hret>.

<sup>5</sup> Pour les ressources se rapportant à la Déclaration, voir le site : [www.ohchr.org/EN:Issues/Education/Training/Pages/UDHR.aspx](http://www.ohchr.org/EN:Issues/Education/Training/Pages/UDHR.aspx).

<sup>6</sup> Pour de plus amples informations sur les activités mentionnées dans la présente section, voir [www.2.ohchr.org/english :ohchrreport2012/web-en/index.html](http://www.2.ohchr.org/english :ohchrreport2012/web-en/index.html).

l'homme utilisés par les formateurs du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat pour former à Brindisi, en Italie, le nouveau personnel civil en voie de déploiement dans des missions sur le terrain. Le HCDH a également coordonné et appuyé les cours de formation aux droits de l'homme au sein du Département des opérations de maintien de la paix destinés aux chefs de mission actuels et potentiels.

18. Le Haut-Commissariat a continué de renforcer les capacités et les compétences du personnel de l'Organisation des Nations Unies chargé de la défense des droits de l'homme, tant les composantes des droits de l'homme au sein des missions de maintien de la paix que les fonctionnaires du Siège ou sur le terrain, en organisant des cours de formation périodiques ainsi que sur une base ponctuelle sur les fonctions des droits de l'homme ou sur des questions spécifiques, notamment :

- a) Conception, gestion et organisation de la formation aux droits de l'homme;
- b) Place des droits de l'homme dans l'action humanitaire;
- c) Suivi et enquêtes sur la situation des droits de l'homme;
- d) Suivi de la situation des droits économiques, sociaux et culturels;
- e) Suivi et enquêtes sur les violences sexuelles dans le contexte des conflits;
- f) Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif.

19. Le projet « Aider les communautés tous ensemble » est une initiative conjointe du HCDH et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). À cet effet, depuis 1998, le projet distribue dans certains pays de modestes subventions à des organisations de la société civile nationale et locale pour les aider à mener à bien des activités locales d'éducation aux droits de l'homme. En 2011-2012, ces subventions ont appuyé des activités menées contre la discrimination; 28 subventions ont été accordées par le HCDH et 20 par le PNUD dans les pays ci-après : Cameroun, Cap-Vert, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Iraq, Kosovo<sup>7</sup>, Mauritanie, Ouganda, République centrafricaine, République de Moldova, Sénégal, Togo et Uruguay. En 2012-2013, dans le cadre de la huitième phase de ce projet, le HCDH a offert 17 subventions et le PNUD 14, dans les pays suivants : Burkina Faso, Cameroun, El Salvador, ex-République yougoslave de Macédoine, État de Palestine, République dominicaine, République de Moldova, Soudan et Tunisie<sup>8</sup>.

20. En 2012, dans le cadre du programme de bourses du HCDH, un boursier autochtone senior du Canada ainsi qu'un boursier senior de la minorité du Liban ont participé à une formation en cours d'emploi au sein de la Section des peuples et minorités autochtones du Siège du Haut-Commissariat à Genève. Deux autres boursiers autochtones qui avaient déjà achevé leur formation à Genève ont visité le HCDH sur le terrain au Guatemala et en Fédération de Russie en vue d'approfondir leurs connaissances et d'élargir leurs compétences.

<sup>7</sup> Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244(1990) du Conseil de sécurité.

<sup>8</sup> Le document du projet sur le web est accessible sur le site : [www.ohchr.org :EN/Issues/Education/Training/ACTProject/Pages/ACTProjectIndex.aspx](http://www.ohchr.org/EN/Issues/Education/Training/ACTProject/Pages/ACTProjectIndex.aspx).

21. Les bourses du HCDH, la participation de ses spécialistes et d'autres contributions ont également appuyé des activités internationales en matière d'éducation aux droits de l'homme organisées par d'autres instances.

## V. Programmes régionaux et nationaux et mesures d'appui

22. L'éducation et la formation aux droits de l'homme représentent un des aspects réguliers des activités du HCDH sur le terrain et une composante des droits de l'homme au sein des missions de maintien de la paix, souvent conduites en collaboration avec les sections concernées du siège du Haut-Commissariat.

23. Une liste non exhaustive des activités menées en 2012 comprend notamment des cours de formation aux droits de l'homme à l'intention des forces de sécurité en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Qatar, en Ouganda, en Sierra Leone, au Timor-Leste, au Togo et en Tunisie. En Haïti, des sessions de formation des formateurs ont été organisées pour aider l'École de police à mettre en place le programme d'éducation aux droits de l'homme destiné aux nouveaux policiers. En Ouganda, le HCDH a élaboré un manuel de formation sur les droits de l'homme, la lutte contre la violence sexiste et la protection de l'enfance. Il a été testé et validé dans des séances de formation avec les forces de l'ordre de l'Ouganda.

24. La formation du personnel pénitentiaire a été menée en République démocratique du Congo et en Ouganda. Au Cambodge, le HCDH a appuyé l'élaboration d'un plan de formation global pour le personnel pénitentiaire qui par la suite a été approuvé par le Ministère de l'intérieur. Des programmes de formation et de sensibilisation aux droits de l'homme dans le cadre des élections ont été conduits en Guinée, à Madagascar et en Ouganda. Le HCDH a appuyé l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne dans l'élaboration de programmes et de matériels de formation à l'intention des gardes-frontières, en particulier en axant sur les droits de l'homme les mesures de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains. En Guinée, le HCDH a élaboré un programme de formation aux droits de l'homme dans le cadre de l'application des lois, en particulier s'agissant des questions liées à la détention. En République démocratique du Congo, l'accent a été mis sur la protection des civils dans la formation destinée aux observateurs militaires des Nations Unies et aux officiers des forces de l'ordre.

25. Le HCDH a organisé des cours de formation pour les magistrats au Chili, en Côte d'Ivoire, au Darfour, au Honduras, au Kirghizistan, au Mexique, en République démocratique du Congo, en République dominicaine et en Somalie. En Bolivie (État plurinational de) et au Pérou, des cours de formation et des ateliers sur les droits des peuples autochtones ont été organisés à l'intention des juges et des magistrats. En République de Moldavie, les responsables des politiques et les magistrats ont bénéficié d'une formation axée sur l'interdiction de la discrimination. En Bolivie (État plurinational de), le HCDH a organisé une série d'ateliers sur l'élaboration d'indicateurs des droits de l'homme. En Équateur, les fonctionnaires du plan ont pu approfondir leurs connaissances méthodologiques de manière à formuler des politiques dans une perspective des droits de l'homme grâce à une formation spécialisée qui a été facilitée par le HCDH.

26. Au Népal, des ateliers destinés aux fonctionnaires des gouvernements locaux, aux organisations de la société civile et aux groupes communautaires ont été

consacrés au suivi des droits économiques, sociaux et culturels. Une formation axée sur la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels et sur leur application à l'échelle nationale a été dispensée aux acteurs locaux en Afrique de l'Ouest. Des séminaires sur le droit à un logement décent ont été tenus au Kazakhstan, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Serbie.

27. Les capacités de 250 enseignants de différentes institutions éducatives colombiennes ont été renforcées au moyen de sessions de formation sur les droits de l'homme et sur l'éducation aux droits de l'homme. La composante droits de l'homme des Nations Unies au Timor-Leste a organisé une formation de renforcement des capacités à l'intention des clubs scolaires de défense des droits de l'homme. Au Darfour, le HCDH a mis en œuvre un programme pionnier réunissant 180 enfants démunis lors de deux séances de formation consacrées aux violations des droits de l'homme.

28. S'agissant des journalistes, le CDCH a facilité leur formation aux droits de l'homme en Côte d'Ivoire et au Kenya. En République démocratique du Congo, le HCDH a réuni les membres d'un réseau de journalistes récemment créé, axé sur les droits de l'homme et leur a dispensé une formation sur les droits de l'homme et les élections afin de contribuer efficacement à l'inclusion et à la participation des groupes les plus marginalisés, notamment les femmes, les personnes handicapées et les populations autochtones.

29. Au Panama, le HCDH a formé les membres de la Commission nationale permanente qui a été créée pour donner suite aux recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme. Des sessions de formation des formateurs sur les différentes méthodologies d'éducation aux droits de l'homme ont été organisées pour le personnel du Bureau du médiateur au Tadjikistan. Le HCDH a également organisé au sein de la Fédération de Russie des ateliers destinés aux institutions nationales de défense des droits de l'homme sur les questions de discrimination fondée sur l'appartenance ethnique ou la religion. Un atelier sur les concepts et les principes à la base des droits de l'homme a été organisé à l'intention des membres du Parlement en Ouganda. Le HCDH a appuyé les efforts des autorités sénégalaises pour lutter contre la traite des êtres humains en facilitant l'organisation d'une session de formation sur une approche fondée sur les droits de l'homme. Des programmes de formation sur les droits des personnes handicapées ont été menés par la Commission des droits de l'homme du Darfour-Sud. Au Cameroun, le HCDH a fourni des avis consultatifs, une formation et la documentation pertinente à la Commission nationale des droits de l'homme. En Iraq, des cours de formation sur la surveillance du respect des droits de l'homme et l'établissement de rapports ont été dispensés aux membres de la première Haute-Commission indépendante des droits de l'homme. Au Timor-Leste, des conseils spécialisés et des cours de formation ont été dispensés aux fonctionnaires du Gouvernement ainsi qu'aux organisations de la société civile en vue de renforcer les institutions nationales et promouvoir une justice transitionnelle. Des ateliers sur la justice transitionnelle ont également été organisés en République démocratique du Congo pour renforcer les connaissances sur les mécanismes de la justice transitionnelle auprès des associations de victimes, notamment les mécanismes efficaces de réparation.

30. Le HCDH a fourni aux organisations de la société civile en Côte d'Ivoire une formation dans le domaine du plaidoyer en faveur des droits de l'homme. Des cours de formation sur la surveillance du respect des droits de l'homme et l'établissement

de rapports ont été organisés à l'intention de la société civile en Azerbaïdjan, au Cambodge, en Guinée-Bissau, au Kosovo et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Au Honduras, le HCDH a formé 15 organisations de la société civile issues des groupes les plus vulnérables tels que les peuples autochtones, les groupes d'ascendance africaine, les femmes, les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transgenres. La formation a principalement porté sur les litiges à portée stratégique en vue d'améliorer les connaissances des systèmes de protection des droits de l'homme aux niveaux national, régional et international. Au Nicaragua, le HCDH a formé 38 femmes autochtones provenant de 18 groupes ethniques différents sur l'utilisation des mécanismes internationaux. En Haïti, par le biais de cours de formation sur les questions de protection, le HCDH a facilité l'intégration des personnes déplacées au sein du territoire, notamment en appuyant la participation des groupes de femmes dans la gestion des camps de personnes déplacées et en élaborant des stratégies de protection dans leurs zones de résidence. En Sierra Leone, le HCDH a consolidé les connaissances pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste de 146 chefs coutumiers. Au Cameroun, il a contribué à l'organisation de sessions de formation sur l'égalité des sexes et la participation de tous à la vie publique.

31. S'agissant des organes des droits de l'homme des Nations Unies, des ateliers sur l'examen périodique universel ont été organisés dans plusieurs régions, notamment le Moyen-Orient, et dans un grand nombre de pays comprenant notamment l'Argentine, l'Azerbaïdjan, le Burundi, le Honduras, le Myanmar, le Niger, le Panama, le Pérou, le Rwanda, la Somalie, le Tchad, les Tonga, la Tunisie, les Tuvalu, et le Venezuela (République bolivarienne du). En Côte d'Ivoire, les sessions de formation du HCDH ont consolidé les connaissances des fonctionnaires en matière d'établissement des rapports destinés aux organes conventionnels et de mise en œuvre de leurs recommandations, outre celles issues de l'examen périodique universel ou du système régional africain de protection des droits de l'homme. Le HCDH a également organisé des cours de formation sur l'établissement de rapports et l'application des recommandations des organes conventionnels des droits de l'homme dans de nombreux pays, comprenant notamment l'Équateur, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Paraguay, la Sierra Leone et le Tchad. Le HCDH a tenu des cours de formation à l'intention de 150 représentants d'organisations de la société civile bolivienne sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées et au Pérou sur la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Au Kirghizistan, le HCDH a fourni une formation aux organismes gouvernementaux sur les directives d'établissement de rapports dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Au Swaziland, il a tenu un atelier de formation de trois jours sur l'établissement de rapports dans le cadre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Une formation consacrée à l'établissement des rapports a également été organisée en Tunisie. Dans l'État de la Palestine, le HCDH a tenu des ateliers à l'intention d'organisations non gouvernementales sur les modalités de soumission de communications aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

32. Au Brésil, le HCDH a fourni une assistance technique à l'équipe de pays des Nations Unies par le biais d'une formation sur les systèmes de protection des droits de l'homme. En Équateur, il a organisé un atelier à l'intention des organismes des

Nations Unies pour consolider leurs connaissances sur le droit des populations autochtones à une consultation préalable.

## **VI. Conclusions**

33. Ainsi que détaillé dans le **Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du Programme mondial**, le HCDH constate un intérêt croissant et un engagement plus ferme à l'égard de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage aux droits de l'homme de la part de l'ensemble des acteurs : instances gouvernementales, institutions nationales de défense des droits de l'homme, acteurs de la société civile et organisations intergouvernementales. Les initiatives de l'Organisation des Nations Unies, telles que l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme, le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, et la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme reflètent l'engagement des gouvernements au niveau mondial et le consensus de la communauté internationale l'égard de la contribution essentielle de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation en matière des droits de l'homme à la réalisation de ces derniers.

---